

### > Modalités d'accès aux sites

Tous les sites d'écluses sont clôturés afin de prévenir des intrusions, et équipés d'un système de vidéosurveillance.

Pour les accès piétons et véhicules, qui doivent rester exceptionnels, les sites sont équipés en sortie d'au moins :

- un portillon piéton équipé d'un dispositif d'ouverture sans clé depuis l'intérieur,
- un portail véhicule équipé d'un bouton poussoir pour actionner l'ouverture depuis l'intérieur.

Ce système permet à toute personne et à tout véhicule présents à l'intérieur de pouvoir sortir à toute heure par le portail véhicule (bouton poussoir) ou le portillon (ouverture manuelle sans clé).

L'entrée sur les sites n'est pas autorisée, à l'exception de circonstances exceptionnelles, par exemple : blocage d'un bateau dans un sas d'écluse pour cause d'avarie ou de conditions climatiques, ou intervention des services de secours.

Pour ces cas exceptionnels, pendant les horaires de navigation, les portails véhicules peuvent être ouverts à distance par le PCC.

En dehors des horaires de navigation ou en cas de panne du système, les personnels d'astreinte ou les personnels logés sur site, pourront intervenir pour ouvrir le portail.

Les usagers sont invités à veiller à la bonne utilisation des équipements afin ne pas les dégrader.

### > Eau potable et collecte des déchets

La fourniture d'eau potable est maintenue sur le site de Marolles et des travaux seront réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 afin de fournir un point d'eau sur le site du Vezoult.

La collecte des déchets ménagers est maintenue sur les sites de Marolles et de la Grande Bosse (bennes disponibles à proximité des sas d'écluse).

Le dépôt de tout autre déchet (huile usagée, batterie, dépôt sauvage...) est proscrit et passible de poursuites.

Dans les écluses et les garages, les conducteurs doivent se conformer aux instructions des opérateurs de téléconduite afin de garantir la sécurité de la navigation et la fluidité des passages aux écluses.

### > Dans les écluses

Pour éviter tout choc contre la porte ou le dispositif de protection, les conducteurs doivent réduire leur vitesse de façon à garantir, en toute circonstance, un arrêt total au moyen de câbles ou de cordages.

Les bateaux doivent impérativement être amarrés pendant toute la durée de l'éclusage. Le pilote s'assurera de la qualité et de la conformité de son amarrage avant le début des manœuvres d'éclusage, afin de ne provoquer aucun choc contre les bajoyers ou contre les autres bâtiments ou matériels flottants.

Dès que le bateau est amarré au sein d'un sas d'écluse, il est interdit de faire usage des moyens mécaniques de propulsion pendant les manœuvres d'ouverture et de fermeture des portes d'écluses. Cela évite de perturber le mouvement des portes et d'user prématurément les organes mécaniques.

### > En navigation

L'activation du système d'identification automatique (AIS) est fortement conseillée aux usagers de la Petite Seine, pour la sécurité de la navigation et la régulation du trafic, en particulier sur le canal de Beaulieu.

À l'approche des garages d'écluses, les bateaux doivent ralentir leur marche. Selon le trafic et les conditions hydrauliques, les opérateurs du PCC pourront mettre en place un alternat pour les montants en aval de Jaulnes.

Afin d'assurer la sécurité de tous lors des opérations d'éclusage et de garantir le bon ordre de la navigation, les opérateurs de téléconduite seront stricts sur le respect de ces règles de sécurité.

Voies navigables de France  
Direction territoriale Bassin de la Seine  
Unité Territoriale Seine-Amont  
Tél : 33 (1) 44 41 16 80  
email : usagers.dtbs@vnf.fr



## Téléconduite de la petite Seine à partir de 2017

Afin d'offrir un meilleur niveau de service à ses usagers et clients, VNF modernise l'exploitation des écluses de la Petite Seine. À compter du 15 février 2017, les sept écluses, de Marolles à Beaulieu, seront téléconduites depuis un Poste de Commande Centralisé (PCC), implanté sur la commune de Mouy-sur-Seine.

Par ailleurs, VNF élargit ses horaires d'ouverture à 14h en semaine et à 9h les dimanches et jours fériés, offrant ainsi une amplitude horaire commune sur l'ensemble de l'itinéraire Seine amont, entre Paris et Nogent-sur-Seine.



# Les écluses de la Petite Seine se modernisent

## Nouveaux horaires d'ouverture à compter du 15 février 2017 :

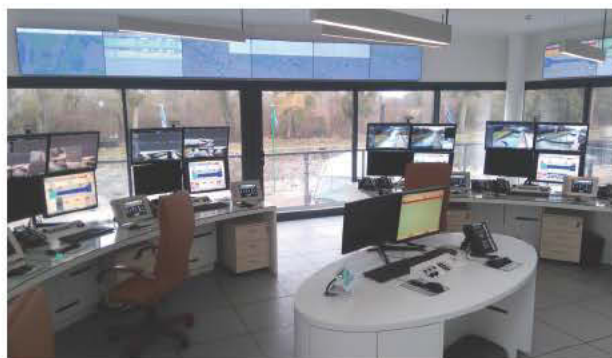
- de 6h à 20h, sans interruption du lundi au samedi,
- de 9h à 18h, sans interruption les dimanches, jours fériés navigués et du 26 au 31 décembre.



### > Un Poste de Commande Centralisé (PCC)

Les opérateurs de téléconduite manœuvreront à distance les sept écluses et surveilleront les quatre barrages automatisés de la Petite Seine. Les éclusiers ne seront donc plus en poste sur chaque écluse.

En parallèle, des équipes d'entretien renforcées assureront l'entretien des ouvrages et des biefs, les manœuvres des trois barrages manuels (Beaulieu, Livon, Conflans) et pourront reprendre en main l'exploitation des écluses en local en cas de panne.



Le PCC à Mouy-sur-Seine

### > Communication avec les opérateurs du PCC

Chaque écluse dispose d'un canal d'appel VHF et tous les appels VHF arrivent au PCC. Les opérateurs du PCC répondent aux demandes de passage et manœuvrent à distance les organes des écluses concernées.

Les opérateurs peuvent être joints par VHF de manière prioritaire, par téléphone ou directement par un téléphone installé dans un coffret au centre du sas pour les écluses en canal et au pied des cabines pour les écluses en rivière.

Par ailleurs, chaque site est équipé d'une sonorisation par haut-parleur et micro. Ce système permet une communication entre les opérateurs du PCC et les usagers, en particulier pour les plaisanciers ne disposant pas toujours de VHF.

En dehors des horaires de navigation, une astreinte est joignable 24h/24h, en composant le numéro de téléphone d'une écluse.

Nom de l'écluse	Canal VHF	N° de téléphone
Marolles	18	01 64 60 42 51
Grande Bosse	19	01 64 60 42 52
Jaulnes	20	01 64 60 42 53
Veuzolt	22	01 64 60 42 54
Villiers	23	01 64 60 42 55
Melz	80	01 64 60 42 56
Beaulieu	18	01 64 60 42 57

